**Modèle de rapport annuel sur l’état d'avancement**

Financement pour le renforcement des capacités du système

|  |
| --- |
| **GÉNÉRALITÉS** |
| Pays : | Cliquez pour saisir le texte. |
| Identifiant du projet (le cas échéant) : | Cliquez pour saisir le texte. |
| Agent partenaire : | Cliquez pour saisir le texte. |
| Date de démarrage du financement: | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |
| Montant du financement : | Cliquez pour entrer le montant. |
| Période considérée dans ce rapport (de : mois, jour, année, à : mois, jour, année) : | Cliquez pour saisir le texte. |
| Date de dépôt du rapport : | Cliquez ou tapez pour saisir une date. |
| Domaine(s) et groupe(s) d’activités couverts par le financement (cochez toutes les cases pertinentes)[[1]](#endnote-2) |
| [ ]  Guichet de financement nº 1 : Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact systémique[ ]  A Diagnostics systémiques, élaboration du pacte de partenariat et analyses sectorielles de l'éducation[ ]  B. Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation[ ]  C. Appui des politiques et des plans visant à recenser et traiter les multiples formes d'exclusion (planification pour les enfants handicapés, résilience du système et inclusion des enfants déplacés)[ ]  D. Renforcement du diagnostic factuel des points de blocage critiques de la mise en œuvre et identification de solutions potentiellement évolutives et porteuses de transformation |
| [ ]  Guichet de financement nº 2 : Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels[ ]  E. Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires de l’éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national[ ]  F. Mise en place et fonctionnement de mécanismes de financement commun[ ]  G. Renforcement des processus budgétaires et collaboration avec le ministère des Finances ; identification des possibilités d’amélioration de l'équité et de l'efficacité des dépenses d'éducation, notamment les processus visant à l'égalité entre les sexes[ ]  H. Réunion intersectorielle |
| [ ]  Guichet de financement nº 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre des reformes et obtenir des résultats à l’échelle[ ]  I. Renforcement des systèmes de données, notamment en améliorant la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et de données sur les enfants handicapés[ ]  J. Formation et soutien aux fonctionnaires et aux niveaux central et décentralisé, notamment en ce qui concerne l'utilisation des données et des éléments concrets[ ]  K. Soutien à la capacité de mise en œuvre, y compris le suivi de la mise en œuvre des plans sectoriels, la prise en compte de la dimension de genre dans le secteur et l'évaluation des plans sectoriels et des politiques/programmes dans les domaines prioritaires ; évaluation de la capacité de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, notamment l'utilisation de données probantes dans le processus politique |
| **OBJET ET INSTRUCTIONS** |
| **Objet** |
| Ce rapport annuel sur l’état d’avancement du financement pour le renforcement des capacités du système est axé sur l'apprentissage et vise à :* Évaluer et rendre compte des **progrès et des réalisations du financement dans les domaines de compétences spécifiques pour la période considérée**, afin de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre du financement et de garantir la réalisation des objectifs visés.
* Partager les **enseignements tirés** pour améliorer les activités et les priorités du financement.
* Assurer la **responsabilité** et la **transparence** du financement et de ses engagements.
 |
| **Instructions** |
| Ce modèle doit être complété par l'agent partenaire, après avoir consulté le gouvernement et le groupe local des partenaires de l’éducation. Conformément à la politique et aux [Directives sur les Financements pour le Renforcement des Capacités du Système](https://www.globalpartnership.org/content/guidelines-system-capacity-grant-draft) du Partenariat mondial pour l’éducation (GPE), l'agent partenaire effectue chaque année un rapport sur l’état d'avancement de la mise en œuvre du financement pour le renforcement des capacités du système. Le premier rapport annuel sur l’état d’avancement doit couvrir les douze premiers mois de mise en œuvre et être soumis **au plus tard trois mois** après la première date anniversaire du démarrage officiel du financement[[2]](#endnote-3). Le deuxième rapport annuel doit être soumis au plus tard trois mois après la deuxième date anniversaire du démarrage du financement. Et ainsi de suite.Le rapport complet comprend les **éléments** suivants :* Modèle dûment complété (le présent formulaire, y compris les annexes pertinentes).
* Résultats concrets et produits du savoir générés grâce à l’appui du financement pour la transformation du système, ou récits d'impact.

Le texte doit être clair et concis. Des annexes peuvent être ajoutées si vous souhaitez ne présenter que les textes clés dans le rapport. Si des contenus se chevauchent, ils peuvent être référencés de manière transversale pour éviter les répétitions. Les questions doivent être considérées comme un ensemble interdépendant afin de construire le fil conducteur du projet. Certaines questions feront appel à une réflexion et un jugement résultant de la triangulation d'informations multiples et de qualité ainsi qu’à des explications logiques. Dans la mesure du possible, une **perspective de genre et d'équité** doit être incluse. Les données probantes et les résultats doivent être replacés dans le **contexte national/sous-national** du pays au moment de l'examen, afin de mieux appréhender les informations.L’agent partenaire doit soumettre les rapports par le biais du [Portail de rapportage en ligne](https://clientconnectionfifs.worldbank.org/GPE/GrantAgentTool/Pages/GAProgressReport.aspx/). Si l’autorisation d'accès ne lui a pas encore été attribuée, l’agent partenaire doit contacter son interlocuteur principal au Secrétariat du GPE. À la suite du dépôt, le Secrétariat du GPE peut contacter les agents partenaires pour solliciter des informations supplémentaires ou demander des précisions. Le rapport sera rendu public après avoir été envoyé par l’agent partenaire et examiné par le Secrétariat du GPE. Pour toute question, veuillez-vous adresser à votre interlocuteur principal au Secrétariat du GPE. |
| **LISTE D'ACRONYMES** |
| Veuillez insérer la liste des acronymes utilisés dans ce rapport, le cas échéant.Cliquez ici pour ajouter des acronymes. |
| **1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE** |
| **1.1 État d’avancement global du projet au cours de la période considérée** |
| Sélectionnez une note pour indiquer le **niveau global de l’état d’avancement** **réalisé** au cours de la période de référence dans les trois domaines de renforcement des capacités , en tenant compte de l’état d’avancement des activités individuelles du financement pour le renforcement des capacités/des résultats attendus, du niveau d'absorption financière et de la performance de gestion (c'est-à-dire la gestion du projet et la gestion financière, la passation de marchés, le suivi et l’évaluation, les exigences en matière de rapports financiers, toute autre exigence de conformité). | **État d’avancement global pour la période considérée :** Sélectionnez une note.[[3]](#endnote-4) |
| Pour expliquer la note ci-dessus, veuillez décrire :1. Les principales **réalisations** au cours de la période considérée.
2. Les **difficultés ou les retards de mise en œuvre** rencontrés par le projet au cours de la période considérée ; les **raisons** de ces problèmes ; dans quelle mesure ils ont été atténués jusqu'à présent ; et ce qui reste à faire par qui et quand pour y remédier.
3. Les **facteurs** qui ont conduit à une hausse ou une baisse de la note de l’état d’avancement ci-dessus, par rapport à la période considérée précédente (le cas échéant)[[4]](#endnote-5).
4. Si des progrès ont été réalisés pour atténuer **les difficultés ou les retards des périodes considérées précédentes** (le cas échéant).
 |
| Cliquez pour saisir le texte. |
| Pour les projets ayant une note globale de « moyennement insatisfaisant » ou moins au cours de la période considérée : Veuillez décrire les **actions prioritaires prévues pour la période suivante** afin de surmonter les obstacles, de s'appuyer sur les réalisations et les partenariats, et de mettre en pratique les enseignements tirés. |
| Cliquez pour saisir le texte. |
| **1.2 État d’avancement par guichet** |
| Veuillez fournir en annexe 2 les informations sur l’**état** **d'avancement de la mise en œuvre pour chaque guichet du financement** pour la période considérée :* Évaluation des progrès par guichet[[5]](#endnote-6).
* Brève description des principales activités entreprises et des résultats obtenus, par composante/objectif.
 |
| Cliquez ici pour saisir le texte. |
| **1.3 Enseignements tirés et pratiques innovantes/prometteuses** |
| Veuillez indiquer toute **pratique** émergente **réussie**, toute **intervention innovante** dans des projets de transformation au niveau du système et de renforcement des capacités, ou tout **enseignement**, en relation avec la mise en œuvre du financement au cours de la période considérée. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. |
| **1.4 Récits d'impact** |
| Au cours de la période de référence, avez-vous identifié des **récits d’impact** du projet sur les bénéficiaires que vous souhaiteriez partager avec l'équipe de communication du Secrétariat du GPE ? Si oui, veuillez les décrire ci-dessous ou les mettre en pièce jointe. Ces récits seront présentés sur les supports et plateformes de communication du GPE, en mentionnant le prestataire. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. |
| **1.5 Résultats concrets et produits du savoir** |
| Veuillez joindre les **résultats concrets et les produits du savoir** (par exemple, évaluations, pilotes, études, etc.) générés par le soutien du financement au cours de la période considérée. Veuillez joindre également toutes les **photos,** **vidéos, affiches de plaidoyer**, etc., qui peuvent être présentées dans les articles ou blogs du GPE. |

|  |
| --- |
| **2. RAPPORTS FINANCIERS ET GESTION DU FINANCEMENT**  |
| **2.1 Rapport financier sur le financement du GPE** |
| **Taux d'absorption financière cumulée**: Fournir un taux d'absorption financière basé sur les **dépenses cumulées** exprimées en pourcentage du budget approuvé à date ainsi qu’une note. | **Budget approuvé à date**[[6]](#endnote-7) **:** Cliquez ici pour entrer le chiffre. |
| **Dépenses cumulées**[[7]](#endnote-8) **:** Cliquez ici pour entrer le chiffre. |
| **Taux d'absorption financière cumulée[[8]](#endnote-9):** Cliquez ici pour entrer le chiffre. |
| **Niveau d'absorption financière :** Sélectionnez un classement.[[9]](#endnote-10) |
| Si l'absorption financière n'est pas considérée comme étant « en bonne voie », veuillez formuler une explication identifiant les principales activités qui ont été retardées et les montants non dépensés correspondants, ainsi que les raisons de ce retard et les mesures prises pour garantir que l'absorption des dépenses sera en bonne voie au cours de la prochaine période de référence. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. |
| **Analyse des écarts budgétaires pour la période de référence en cours :** Indiquez ci-dessous : |
| i) Budget total approuvé pour la période de référence en cours | ii) Total des dépenses pour la période de référence en cours | iii) Explication de la sous-utilisation ou du dépassement des dépenses de plus de 10%. |
| Cliquez ici pour entrer le chiffre. | Cliquez ici pour entrer le chiffre. | Cliquez ici pour saisir le texte. |
| **2.2 Performance de la gestion** |
| Veuillez donner une note ci-contre pour indiquer la performance du financement tout au long de la mise en œuvre en termes de **gestion**. Il s’agit des mesures de protection financière, de passation de marchés, sociale et environnementale, de suivi et évaluation, les dispositions de mise en œuvre et les autres obligations de gestion fiduciaire ou de conformité. | **Niveau de performance de la gestion** : Sélectionnez une note**[[10]](#endnote-11)**. |
| Veuillez expliquer ci-dessous comment ces dispositions et responsabilités en matière de gestion ont affecté, de manière positive ou négative, la mise en œuvre du financement et les réalisations vers l'obtention des résultats. Indiquez les éventuels problèmes ou insuffisances liés à la gestion au cours de la période examinée, et la manière dont ils ont été/sont traités. Pourquoi ou pourquoi pas ? |
| Cliquez ici pour saisir le texte. |

|  |
| --- |
| **2.3 Révisions du financement** |
| **Période de référence :**Au cours de cette période, y a-t-il eu des **révisions[[11]](#endnote-12)** du financement autres que celles soumises au Conseil d'administration ou au Secrétariat du GPE pour approbation ? | **Dans les douze prochains mois :**Quelle est la probabilité que le gouvernement et l’agent partenaire soumettent une **demande** de révision au Conseil d'administration ou au Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois pour approbation ? |
| Oui/Non. | Sélectionnez dans la liste.[[12]](#endnote-13) |
| Si oui, veuillez les décrire ci-dessous. | Si vous sélectionnez « moyennement probable » ou plus dans le menu déroulant ci-dessus, veuillez expliquer ci-dessous. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. | Cliquez ici pour saisir le texte. |

**Annexe 1 : Arbres de décision pour la note globale de l’état d’avancement et les notes de l’état d’avancement au niveau des guichets de renforcement des capacités**

1**. Evaluation de l’état d’avancement global**

***PENDANT LA MISE EN ŒUVRE –*** *La note du* ***niveau global de l’état d’avancement*** *doit refléter le statut actuel et prendre en compte les 3 éléments suivants :*

* La note au niveau de chaque guichet (incluse dans ce rapport)
* Le niveau d'absorption financière (inclus dans ce rapport)
* La note de la performance de la gestion (incluse dans ce rapport. Il s’agit de la gestion financière et du projet, de la passation de marchés, du suivi et évaluation, des exigences en matière de rapports financiers, toute autre exigence de conformité)

Un ou plusieurs des trois éléments ci-dessus sont-ils jugés **insatisfaisants** (moyennement insatisfaisants, insatisfaisants ou très insatisfaisants), ou **en retard**?

**2. Evaluation de l’état d’avancement au niveau des guichets de renforcement des capacités**

**PENDANT LA MISE EN ŒUVRE -** Les notes pour l’**état d’avancement par guichet de financement** doivent refléter le statut actuel des guichets du financement comme suit:

* Une note distincte sur l’état d’avancement est attribuée à chaque guichet du financement.
* Si le financement est révisé, la note doit refléter le statut du guichet après la révision.
* Le cheminement de la réflexion pour établir les notes au niveau de chaque guichet de renforcement des capacités est le suivant : 1) si le guichet connaît des insuffisances ou des retards ; puis 2) dans quelle mesure ces insuffisances/retards, le cas échéant, compromettent la réalisation des principaux résultats du guichet ; et enfin, 3) la probabilité d’une solution.
* Veuillez remarquer que les notes au niveau des guichets sont ensuite utilisées pour déterminer la note globale de l’état d’avancement, pour la période de référence.



Le guichet de renforcement des capacités connaît-il des insuffisances ou des retards ?

**Annexe 2 : État d’avancement de la mise en œuvre du financement, par guichet**

|  |
| --- |
| **Mise en œuvre du guichet de renforcement des capacités du financement au cours de la période de référence** |
| Indiquer **l’état d’avancement de chaque guichet du financement** pour la période de référence :Premièrement, veuillez évaluer l’**état d’avancement** concernant la mise en œuvre des principales activités prévues et l’obtention des résultats visés pour le renforcement des capacités au cours de la période de référence[[13]](#endnote-14) **pour chacun des trois guichets de renforcement des capacités,** en sélectionnant une note. Veuillez sélectionner « Non applicable » dans le menu déroulant du guichet si le financement n’a prévu aucune activité dans ce domaine.Veuillez ensuite décrire brièvement chaque guichet, en indiquant : 1. Les principales **activités** mises en place et leur efficacité relative (ainsi que les raisons d’un éventuel manque d’efficacité) ;
2. Les **réalisations et résultats visés** qui ont été atteints ; et
3. Si le financement a atteint (ou est sur le point d’atteindre) les **objectifs de renforcement des capacités du système qui lui ont été assignés dans ce domaine.**
 |
| **Guichet de financement pour le renforcement des capacités n° 1 : intégrer davantage la notion de genre à la planification et l’élaboration des politiques pour produire un impact à l’échelle des systèmes** |
| Sélectionnez une note sur le niveau d’avancement au cours de la période couverte par le rapport. | Cliquer ici pour saisir le texte. |
| **Guichet de financement pour le renforcement des capacités n° 2 : Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels** |
| Sélectionnez une note sur le niveau d’avancement au cours de la période couverte par le rapport. | Cliquer ici pour saisir le texte.  |
| **Guichet de financement pour le renforcement des capacités nº 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre des reformes et obtenir des résultats à l’échelle** |
| Sélectionnez une note sur le niveau d’avancement au cours de la période couverte par le rapport. | Cliquer ici pour saisir le texte.  |

**Notes**

1. Voir les [Directives sur les Financements pour le Renforcement des Capacités du Système](https://www.globalpartnership.org/content/guidelines-system-capacity-grant-draft). Voir les [Directives sur les Financements pour le Renforcement des Capacités du Système](https://www.globalpartnership.org/content/guidelines-system-capacity-grant-draft). Il est rappelé aux agents partenaires que les coûts administratifs qui ne sont pas directement applicables aux fenêtres de financement doivent être inclus dans une composante appelée "Autres", qui ne nécessite pas de notation distincte. Le cas échéant, les agents partenaires sont encouragés à fournir des explications sur les progrès ou les réalisations de toute activité substantielle (par exemple, le suivi et l'évaluation) incluse dans la composante "Autres", s'il y a lieu. [↑](#endnote-ref-2)
2. Soit quinze mois au plus tard après le démarrage officiel. [↑](#endnote-ref-3)
3. Voir à l'annexe 1 l’arbre de décision pertinent pour aider à déterminer une note globale de l’état d’avancement de la mise en œuvre. L'échelle est également la suivante : **Très Insatisfaisant** – Le financement présente des insuffisances ou des retards majeurs qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou plusieurs résultats et une solution est peu probable. **Insatisfaisant** – Le financement présente des insuffisances ou des retards significatifs qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou plusieurs résultats et une solution est incertaine. **Moyennement Insatisfaisant** – Le financement présente des insuffisances ou des retards modérés qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou plusieurs résultats, mais une solution est probable. **Moyennement Satisfaisant** – Le financement devrait permettre de réaliser efficacement la plupart de ses principaux résultats, avec des insuffisances modérées. **Satisfaisant** – Le financement devrait permettre d'atteindre presque tous les principaux résultats de manière efficace, avec seulement des insuffisances mineures. **Très Satisfaisant** – Le financement devrait permettre d'atteindre ou de dépasser tous les principaux résultats de manière efficace, sans insuffisances majeures. [↑](#endnote-ref-4)
4. Les facteurs peuvent inclure, mais ne sont pas limités à : la **gestion du projet/financement** (modalités de gestion, rôles et responsabilités, etc.) ; la **supervision du projet/financement** (supervision fournie pendant la mise en œuvre, notamment l'identification rapide et proactive des problèmes et les mesures prises pour les résoudre, etc.) ; les **facteurs liés aux capacités** (capacités institutionnelles et organisationnelles, capacités liées aux ressources humaines et autres questions ayant un impact sur les capacités, etc.) ; la **gestion financière/les questions fiduciaires** (mécanismes adéquats de passation de marchés, de financement, de budgétisation et de gestion financière en place conformément aux politiques et procédures des agents partenaires, etc.) ; le **suivi et l’évaluation** (qualité des dispositions de suivi et d'évaluation, notamment la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du suivi et évaluation pour informer la gestion du financement et la prise de décision ; questions liées à la disponibilité des données, etc.) ; la **coordination, le partenariat et les processus participatifs** (principaux partenaires du projet, leurs rôles et leur engagement ; informations sur la fréquence et les raisons des consultations avec le groupe local des partenaires de l’éducation pendant la mise en œuvre du financement, etc.) ; les **facteurs externes, les facteurs indépendants de la volonté de l'agent partenaire et les circonstances imprévues** (changements macroéconomiques, situations de conflit et d’instabilité, catastrophes naturelles, changements dans l'engagement et le leadership du gouvernement, questions liées à la gouvernance et à la politique, difficultés techniques et logistiques imprévues, changements dans la portée du projet, etc.) ; et **tout autre difficulté et contrainte, ainsi que les facteurs** contribuant aux problèmes ou à la réussite de la mise en œuvre du financement. [↑](#endnote-ref-5)
5. Voir à l'annexe 1 l’arbre de décision pertinent pour aider à déterminer les notes d'avancement de la mise en œuvre au niveau des composantes/objectifs. [↑](#endnote-ref-6)
6. Le **«** **budget approuvé »** fait référence à la version du budget qui a été approuvée par le Conseil d'administration du GPE (ou le Comité compétent/le Secrétariat dans le cadre de leurs pouvoirs délégués) ou à la version révisée du budget qui a été dûment approuvée conformément aux dispositions relatives aux révisions spécifiées dans la [Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation](https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2021-09-gpe-politique-financements-mise-%C5%93uvre-pse.pdf) . [↑](#endnote-ref-7)
7. Les **« dépenses »** sont les montants payés par les partenaires de mise en œuvre ou les agents partenaires à des tiers pour des services fournis ou des biens livrés. Ces montants n’incluent pas les engagements, qui font référence au montant que les partenaires de mise en œuvre ou les agents partenaire ont l'obligation de payer sur la base de contrats signés et après une exécution satisfaisante du contrat. [↑](#endnote-ref-8)
8. Le taux d'absorption financière cumulé peut être calculé à l'aide de la formule suivante :

Taux d’absorption financière cumulée (%)= (Dépenses cumulées)/(Budget à date) x 10 [↑](#endnote-ref-9)
9. **En retard** - le taux d'absorption cumulé est inférieur à 75 %. **Légèrement en retard** - le taux d'absorption cumulé est supérieur ou égal à 75 % mais inférieur à 90 %. **En bonne voie** - le taux d'absorption cumulé est supérieur ou égal à 90 %. [↑](#endnote-ref-10)
10. **Très Insatisfaisant –** Des insuffisances majeures dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, et une solution est peu probable. **Insatisfaisant –** Desinsuffisances significatives dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, et une solution est incertaine. **Moyennement Insatisfaisant –** Des insuffisances modérées dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, mais une solution est probable. **Moyennement Satisfaisant –** Des insuffisances modérées dans la gestion de la performance du financement existent mais compromettent pas la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. **Satisfaisant** – Des insuffisances mineures dans la gestion de la performance du financement existent mais ne compromettent pas la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. **Très Satisfaisant** – Le système de gestion de la performance des financements fournit de manière efficace et fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. Des contrôles internes appropriés sont en place et fonctionnent efficacement. [↑](#endnote-ref-11)
11. Les révisions du projet sont régies par la [Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation.](https://www.globalpartnership.org/content/policy-education-sector-program-implementation-grants) La politique décrit le processus d'approbation pour différents types de révisions. Le fait de mentionner une révision dans le rapport de mise en œuvre ne dispense pas de suivre la procédure régulière. [↑](#endnote-ref-12)
12. **Très Peu Probable –** Il est très peu probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. **Peu Probable –** Il est peu probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. **Moyennement Peu Probable –** Il est assez peu probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. **Moyennement Probable –** Il est assez probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. **Probable –** Il est probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. **Très Probable –** Il est très probable qu'une demande de révision soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration ou du Secrétariat du GPE au cours des douze prochains mois. [↑](#endnote-ref-13)
13. L’annexe 1 présente un arbre décisionnel pour vous aider à attribuer des notes pour l’avancement de la mise en œuvre au niveau des guichets. Le barème est le suivant : Très insatisfaisant —Le guichet présente des défaillances ou retards majeurs qui limitent ou compromettent la réalisation d’un ou de plusieurs objectifs et il est peu probable que les problèmes seront réglés. ***Insatisfaisant*** —Le guichet présente des défaillances ou des retards significatifs qui limitent ou compromettent la réalisation d’un ou de plusieurs objectifs et il n’est pas certain que les problèmes seront réglés. ***Moyennement insatisfaisant*** —Le guichet présente des défaillances ou des retards modérés qui limitent ou compromettent la réalisation d’un ou de plusieurs objectifs, mais il est probable que les problèmes seront réglés. ***Moyennement satisfaisant*** —Le guichet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs moyennant des défaillances modérées. ***Satisfaisant*** —Le guichet devrait atteindre la quasi-totalité de ses principaux objectifs de façon efficace moyennant quelques défaillances ou retards mineurs. ***Très satisfaisant*** —Le guichet devrait atteindre ou dépasser ses principaux objectifs sans défaillances ni retards significatifs. [↑](#endnote-ref-14)